

AFFLUENT MEDICAL

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

(Assemblée Générale du 24 mai 2022 - résolution n°27)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Experte Audit
60, boulevard Labro
13006 Marseille

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(Assemblée Générale du 24 mai 2022 - résolution n°27)

Aux Actionnaires
AFFLUENT MEDICAL
320, avenue Archimède
Les Pléiades III Bâtiment B
13100 Aix-en-Provence.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron
Associé

Experte Audit



Jérôme Magnan
Associé